

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE TERRAIN À LOUER BATIMENT COA – 90 M2 SECTEUR HORTICULTURE ET DECORATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique, qui souhaite occuper un emplacement du Marché de Rungis, ci-après défini. Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le présent avis, la SEMMARIS pourra attribuer à l'opérateur économique intéressé l'emplacement visé, dont les caractéristiques essentielles sont précisées ci-après. Si un candidat supplémentaire au moins se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-après, la SEMMARIS, après analyse, attribuera l'emplacement à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition. L'opérateur économique intéressé sera informé de son obligation de déposer un dossier de candidature dans le cadre de la présente procédure pour permettre la comparaison des propositions en cas de pluralité de candidatures.

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Terrain disponible au sein du bâtiment COA d'une surface de 90 m². L'emplacement est livré brut et en l'état, la délimitation de l'emplacement restera à la charge exclusive du preneur. Pour ce faire un dossier de demande d'autorisation de travaux devra être déposé en amont. La SEMMARIS se réserve le droit de résilier le contrat en cas de manifestation d'un candidat pour le local adjacent J/025, moyennant un préavis d'un mois.

Localisation : Situé 145 avenue des Pépinières, proche du péage porte de Chevilly-Larue (E1)



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : COA
- **ESI** : 01/COA/00/P/025
- **Surface** : Emplacement de 90 m².
- **Disponibilité du bien** : Mai 2025, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Activité de stockage de plantes en pot uniquement sans vente physique sur cet espace.
 - Respect des activités du secteur.
 - Non divisible et non extensible en surface.
 - La consommation des fluides sera prise en charge par le PRENEUR.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Signature d'une convention d'occupation précaire d'un an.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M2/AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M2/AN)	DEPOT DE GARANTIE
Terrain	31,77 €	NEANT €	858,00 €

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/salarié/an.
 - Redevance digitale : 70€ HT/mois
 - Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.



DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 17/04/2025

➤ Pièces administratives :

- Une carte d'identité du dirigeant de la société candidate
- Lettre de candidature pour l'emplacement
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles

➤ Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée, incluant un explicatif de l'intérêt du projet

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le
17/04/2025 à 16 heures



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 14 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 15 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 15 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

CELINE GUINET

Direction commerciale
celine.guinet@semmaris.fr
+33 1 41 80 88 93 - +33 6 48 43 25 08

SUPPORT TECHNIQUE

Assistance au dépôt des candidatures KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative
emplacement.commercial@semmaris.fr